

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 mars 2014

Présents: Véronique ANTOINE - Chantal ARMENI - Denis AUGEZ - Gilles BERGER - Henri BOUILLOUX - Miche CARRE - Emmanuel DARMEDRU - Valérie GOUTTE-TOQUET - Pascal KERAUDREN - Jean-Luc LUEZ - Frédéric MOREL - Philippe PACCARD - Evelyne ROTH – Estelle VOURLAT- Marylène WILLAUMEZ

Compte rendu du procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes
Dressé le 29 mars 2014.

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Jean-Luc Luez, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame Estelle VOURLAT a été désignée en qualité de secrétaire.

Election du Maire :

Mr Gilles BERGER, le plus âgé des membres présents du conseil Municipal a pris la présidence conformément à l'article L 2122-8 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)

Il a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Mr Jean-Luc LUEZ a été élu Maire au 1^{er} tour de scrutin. (14 voix -1 blanc)

Elections des Adjointes :

Sous la présidence de Mr Jean-Luc LUEZ, le conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjointes au Maire de la Commune.

Ont été élus au 1^{er} tour de scrutin :

- 1^{er} adjoint : Emmanuel DARMEDRU (14 voix -1 blanc)
- 2^{ème} adjointe : Estelle VOURLAT (14 voix -1 blanc)
- 3^{ème} adjoint et Maire délégué de Rignat : Gilles BERGER (14 voix -1 blanc)
- 4^{ème} adjoint : Denis AUGEZ (14 voix -1 blanc)

Le Conseil Municipal a ensuite délibéré sur les points suivants :

Indemnités des Maires, Adjointes et Conseillers Municipaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles 2123-23 à L2123-24-1. Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux, Monsieur le Maire, demande au Conseil de bien vouloir définir les montants des indemnités à allouer aux Maires, aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de fixer mensuellement ainsi qu'il suit les indemnités suivant les barèmes de référence :

- 11 % de l'indice brut 1015 pour le Maire, (le taux maximal étant 31%)
- 6% de l'indice brut 1015 pour le Maire délégué de RIGNAT (le taux maximal étant 17%)
- 5.95% de l'indice brut 1015 pour chacun des adjointes quel que soit leur rang et leurs délégations (le taux maximal étant 8.25 % de l'indice brut 1015)
- 3% de l'indice brut 1015 pour les Conseillers municipaux ayant reçu délégation. quel que soit leurs délégations (le taux maximal étant 6 % de l'indice brut 1015)

Délégués au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallière

En application de la loi du 17 mai 2013 et du nouvel article L.273-11 du code électoral, les conseillers communautaires représentant les communes sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau :

Sont donc délégués communautaires ; Jean-Luc LUEZ et Emmanuel DARMEDRU.

Délégués au Syndicat à Vocation Scolaire (SIVOS) Ain Suran

Suite au renouvellement des conseillers municipaux, il convient de procéder à l'élection des 4 délégués titulaires pour siéger au sein du Syndicat à Vocation Scolaire AIN-SURAN.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, élit :

Jean-Luc LUEZ, Emmanuel DARMEDRU, Estelle VOURLAT, et Evelyne ROTH, pour siéger au sein du Syndicat à Vocation Scolaire Ain Suran.

Délégués au Syndicat d'Energie et de E.Communication de l'Ain (SIEA)

Il convient de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un suppléant pour siéger au Syndicat Intercommunal d'Energie et de E. Communication de l'Ain.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, élit :

Emmanuel DARMEDRU en tant que délégué titulaire.

Frédéric MOREL en tant que délégué suppléant.

Délégués au Syndicat des eaux Ain Suran Revermont

Il convient de procéder à l'élection des 2 délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux Ain Suran Revermont.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, élit :

Jean-Luc LUEZ, Frédéric MOREL en tant que délégués titulaires.

Michel CARRE, Marylène WILLAUMEZ en tant que délégués suppléants.

Délégués des commissions communautaires et communales :

Les délégués des commissions communautaires et des commissions communales seront nommés lors du prochain Conseil Municipal.

Prochain Conseil Municipal le jeudi 17 avril 2014, à 20h30.

**Le Maire,
Jean-Luc LUEZ.**